

Objet : Engagement statutairement à titre définitif ou à titre provisoire dans une fonction de puériculteur/trice.

Réseaux : Enseignement libre subventionné

Niveaux et Services : Enseignement maternel ordinaire subventionné.

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement fondamental ordinaire libres subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental ordinaire.

POUR INFORMATION

- Aux Directrices, Directeurs et Chefs de service de la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné ;
- Aux Syndicats du personnel enseignant ;
- Au SEGEC et à la FELSI.

Autorité : Administrateur général a.i. **Signataire** : Alain BERGER
Gestionnaire : Service général de la gestion des personnels de l'enseignement subventionné
Personne-ressource : Philippe TRUYE, Attaché,
Bureau 1^E 159, Espace 27 septembre
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 BRUXELLES – Tél. 02/413.25.97
Référence facultative : DGPES/SM/Ph.T/sdd/

Renvoi(s) : -

Nombre de pages : texte : p. 1 annexe : 1

Mots-clés :

Par la présente, je vous transmets **un modèle de procès-verbal** que les pouvoirs organisateurs doivent **utiliser à dater de la présente** dans le cadre de l'engagement statutairement à titre définitif et statutairement à titre provisoire dans une fonction de puériculteur/trice.

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à la présente.

L'Administrateur général a.i.

Alain BERGER
COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DES PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT

Direction générale des Personnels de l'Enseignement subventionné

N° matricule (13 chiffres)	Etablissement :
N° de tél :	Adresse :
N° de fax :	Localité :

PROCES-VERBAL D'ENGAGEMENT STATUTAIREMENT A TITRE DEFINITIF OU A TITRE PROVISOIRE DANS UNE FONCTION DE PUERICULTEUR/TRICE

Le Pouvoir organisateur
dont le siège social est établi
représenté par M/Mme
certifie, par la présente, sa décision d'engager à titre définitif/à titre provisoire (1)
à la date du

M/Mme	Prénom
Matricule (11 chiffres)	

dans la fonction de puériculteur/trice
--

L'intéressé(e) répond, en outre, aux conditions suivantes fixées par le décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française :

1. être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre des Communautés européennes, sauf dérogation accordée par le Gouvernement ;
2. être d'une conduite irréprochable ;
3. jouir des droits civils et politiques ;
4. avoir satisfait aux lois sur la milice ;
5. satisfaire aux dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique ;
6. être porteur du titre de capacité (2) suivant (.....) ;
7. être le(la) mieux classé(e) conformément à l'article 17 du décret du 2 juin 2006 ;
8. ne pas avoir fait l'objet d'un rapport défavorable visé par l'article 32 du décret du 12 mai 2004 portant sur une période d'au moins 6 mois, au cours des deux années précédant l'engagement statutaire à titre provisoire ou à titre définitif.

(1) **Biffer la mention inutile.**
(2) **Indiquer le titre de l'intéressé(e).**

Le pouvoir organisateur atteste avoir procédé au présent engagement dans le respect des dispositions statutaires.

Il atteste également que l'emploi dans lequel le membre du personnel est engagé à titre définitif/à titre provisoire (1) est un emploi du cadre organique.

Le membre du personnel accepte cet engagement à titre définitif.

Fait en triple exemplaire à, le

Le membre du personnel,

Le pouvoir organisateur,

Cadre réservé à l'Administration :

L'intéressé(e) - REMPLIT
- NE REMPLIT PAS

les conditions d'engagement à titre définitif prévues par le décret du 2 juin 2006 relatif au cadre organique et au statut des puériculteurs des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

Date Signature